

## **PROJET PEDAGOGIQUE** **SEJOUR ADOS Eté 2025**

*Du Lundi 28 Juillet au Vendredi 1<sup>er</sup> Août 2025*

### **A CONSERVER** **FEUILLE 5 A RETOURNER**

10% des enfants de moins de 16 ans ne partent pas en vacances chaque année en France.

Le droit aux vacances est un droit fondamental reconnu et présent dans la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Ne pas partir en vacances représente une inégalité et une injustice sociale majeure mais également une atteinte à l'équilibre de l'enfant, un frein à sa récupération, physique, psychologique, biologique après le temps scolaire.

Toutes les études le montrent :

Le premier obstacle au départ en vacances est d'ordre économique et la situation s'est encore dégradée ces dernières années, les classes moyennes étant désormais touchées.

Les séjours collectifs (les "bonnes vieilles colos") ont une influence très positive sur l'équilibre psychologique des jeunes.

Ils ont un effet stimulant pour les enfants en difficultés scolaires, ils améliorent l'estime et la confiance en soi, agissent sur le développement social et la vie en collectivité.

Les collectivités locales et les structures d'Education Populaire ont également un rôle majeur à jouer pour que ce droit aux vacances soit une réalité.

Le séjour permet de découvrir un milieu naturel différent de celui qu'ils connaissent ainsi qu'un mode de vie différent et des coutumes spécifiques à chaque région.

L'organisation du centre doit favoriser l'épanouissement de chacun, en respectant le rythme de chacun, ses besoins. Elle doit favoriser le partage, la vie en groupe et la solidarité.

Ce séjour doit être l'occasion de s'aérer bien sûr, mais aussi de prendre contact avec une population locale et ses coutumes afin d'y découvrir les spécificités.

Les encadrants sont responsables : ces responsabilités doivent s'exercer sous forme d'influence, de mise en valeur des discussions, plutôt que de se manifester par le dirigisme ou l'autoritarisme qui ne ferait que bloquer l'essor des enfants.

L'équipe d'animation participe activement aux structures démocratiques mises en place dans le centre et y joue un rôle actif. Elle doit être un élément moteur pour les jeunes.

Nous souhaitons que le séjour se passe en camping tente. Cela permet à l'équipe pédagogique de se concentrer sur la vie quotidienne, la sécurité physique et affective des jeunes en étant plus à leurs côtés et donc de repérer les coups de fatigue ou de moins bien moralement. Enfin, cela permet à l'équipe de proposer des animations mieux préparées en dégageant plus de temps de préparation.

Le fait d'être en camping favorise l'aide des jeunes à la préparation de la table, au débarrassage et au nettoyage des tables. Cela permet de véhiculer des valeurs éducatives intéressantes pour les ados, comme l'entraide, l'autonomie, la participation active à la vie collective.

#### ORGANISATION DU SEJOUR :

Le séjour été est organisé exclusivement par la commune de Sainte Hélène.

Les tentes et de quoi manger (assiette, couverts, verre) seront à fournir par les familles.

#### DATES DE FONCTIONNEMENT :

Du lundi 28 Juillet au Vendredi 1<sup>er</sup> Août 2025

#### THEME DU SEJOUR :

Loisir et Plein air

#### PUBLICS :

Garçons et filles à partir du CM2 jusqu'à 17 ans.

#### EFFECTIF :

16 Jeunes Maxi

#### LES INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se feront auprès d'un représentant de la commune. Un dossier sera alors remis aux familles et devra être restitué complet pour valider l'inscription du mineur avant le Jeudi 5 Juin 2025.

Des fiches d'informations sur le séjour seront distribuées lors de ces inscriptions. (Trousseau, réunion de préparation, horaires et lieu de départ, contact du directeur, etc...)

#### ENCADREMENT :

LE DIRECTEUR DU SEJOUR : MR MALOLEPSZY Anthony

Diplômé du BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) depuis 2013, il gère l'organisation du séjour. Il est chargé du recrutement du personnel, de la rédaction du projet pédagogique, de la réservation des activités et de l'animation de son équipe. Il est votre interlocuteur privilégié.

Il fera office d'assistant sanitaire et prendra connaissance des dossiers médicaux de vos enfants à leur arrivée et les suivra tout au long du séjour.

#### L'ANIMATEUR :

L'animateur (titulaires du BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) assure la préparation et l'encadrement des activités ainsi que le suivi de la vie quotidienne (toilette, gestion du linge, rangement, mise en place et débarrasage de la table après les repas, etc...).

#### TRANSPORT :

Le transport aller et retour s'effectuera en Minibus (celui de la commune et un autre que la collectivité à loué pour l'occasion). Ce sont les animateurs qui conduiront.

#### LIEU DU SEJOUR :

CAMPING LES MANCELLIERES

1300 Route de LONGEVILLE SUR MER

85440 AVRILLE

#### HEBERGEMENT :

Le camping met à disposition des espaces de camping pour pouvoir organiser un séjour en tente au sein de leur structure.

Objectifs généraux, opérationnels et moyens.

● Permettre aux adolescents de s'approprier leurs vacances, le lieu, le thème de leur séjour.

**Les horaires d'une journée type.**

7h30-9h : Petit déjeuner échelonné, préparation du panier pique-nique du midi

9h – 9h30 : retour en tente, toilette, préparation pour la journée

9h30-12h : temps d'activités et temps libre selon le programme

12h-13h : Déjeuner (horaire approximative selon le programme)

13h-17h : temps d'activités et temps libre selon le programme

17h00-19h00 : Douches, détente, petits jeux...

19h00-20h30 : Dîner

20h30-21h : temps libre ou débarrassage de la table, vaisselle.

21h-22h : Activités à la demande, veillée.

22h : Retour en tente, toilette, couché.

Les horaires peuvent varier en fonction des journées d'activités. Ce planning est une base de fonctionnement que nous essaierons de respecter au mieux quand cela sera possible.

● **Le déroulement des repas**

Le petit déjeuner sera proposé sous forme de buffet. Il s'agit pour tous de prendre des forces pour la journée, l'équipe d'animation encouragera donc les jeunes à prendre un petit déjeuner complet. Le repas du midi sera généralement sous forme de pique-nique aux vues du programme de la semaine.

Le repas est un moment privilégié de détente, ainsi, l'équipe d'animation veillera à ce que les seuls mouvements des jeunes soient de nature utilitaire, qu'ils mangent assis, confortablement installés pour que le niveau sonore reste inférieur au seuil de fatigue de tous ceux qui le signaleraient.

● **Le déroulement d'une veillée**

Le but principal d'une veillée sera de préparer les adolescents à aller se coucher. Une bonne veillée doit donc respecter une courbe en forme de « U » inversée. Un début calme pour faire une bonne transition avec le repas. Un pic d'excitation au centre quand tout le monde est bien pris dans le jeu. Et un retour progressif au calme afin de préparer le coucher.

Les veillées seront avant tout, des moments ludiques préparant au coucher.

● **Réveils, temps calmes et couchers échelonnés**

Les « moments détente » se feront après la douche du soir, après les repas.

L'équipe d'animation aura une grande liberté dans le fonctionnement et la mise en place des activités du soir mais nous devons respecter les attentes des adolescents et toutes les règles relatives à la sécurité physique, mentale et affective des adolescents.

● **Coucher**

Le sommeil de chacun devra être respecté et l'encadrement y portera une attention particulière.

Les encadrants feront le tour des tentes afin de vérifier que les adolescents se couchent.

● **L' équipe d' animation incitera les adolescents à concilier les contraintes et les avantages du groupe**

- Respect des horaires de repas et des horaires des intervenants

- Temps calmes et veillées à la carte, le moment après le goûter et le coucher échelonné pour lesquels l'adolescent pourra choisir et négocier.

- Thème de la veillée adaptée à l'état de fatigue des adolescents. Si la journée a été chargée, des jeux calmes seront proposés en veillée. Possibilité d'aller se coucher plus tôt si nécessaire. Un animateur prendra donc en charge les adolescents désirant se coucher.

- L' équipe d' animation encouragera les adolescents à respecter les autres

- Respect de l'espace personnel de chacun, exemple : demander avant d'entrer dans les tentes et sanitaires communs, ne pas fouiller dans le sac de l'autre.

- Respect du langage et politesse entre animateurs, adolescents, intervenants... base de la politesse (Bonjour, Bonsoir, S'il vous plaît, Merci...)

- Respect des horaires fixes

- Respect du matériel : Durant les prestations proposées, du matériel d'accrobranche et de tir à l'arc nous sera prêté, il faudra être très vigilant au respect de ce matériel couteux. Nous mettons également des jeux de société à disposition, ce matériel est à rendre en bon état.

- L' équipe d' animation amènera les adolescents au respect de l' environnement

- Sensibilisation à l'économie d'énergie (ne pas se servir de nourriture que l'on ne mangera pas, débrancher les chargeurs lorsqu'on ne l'utilise plus, économiser l'eau...)

- Sensibiliser les adolescents au tri sélectif des déchets.

- L' équipe d' animation favorisera les relations avec les parents

- Objectif

Faire en sorte que les parents aient un maximum d'informations sur le séjour de leurs adolescents.

- Moyens

Nous organiserons une réunion pour informer les parents sur l'organisation et le déroulement du séjour.

Les parents pourront prendre des nouvelles via le **directeur lors du séjour en le joignant par téléphone en soirée de préférence.**

- L' équipe d' animation appliquera la sécurité en général

- Objectif

Instaurer, pour le groupe, un climat de sécurité physique, affective et morale maximal afin de lui permettre d'évoluer en toute quiétude.

#### L'EQUIPE D'ANIMATION APPLIQUERA LA SECURITE DANS LE MINIBUS

Lors des montées et des descentes, un comptage sera effectué systématiquement. L'équipe vérifiera que chaque jeune ait bien attaché sa ceinture de sécurité.

Pendant le trajet, nous sensibiliserons les jeunes aux règles de sécurité relative au transport (ne pas se déplacer ? détacher où chahuter dans le bus, l'animateur doit descendre en premier, éviter de sortir côté route, traverser derrière et non devant le MINIBUS ceci afin de voir et d'être vu par les véhicules.)

#### LE DIRECTEUR DU SEJOUR RENDRA EFFICIENTE LA GESTION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

- Objectif

Faire en sorte que l'équipe soit cohérente et responsable afin d'instaurer un climat favorable à la vie de groupe.

- Moyens

Répartition des tâches au sein des membres de l'équipe d'encadrement.

Nous devons respecter les mêmes règles de vie que tous les participants du séjour pour une cohérence pédagogique. Nous aurons la possibilité du choix des activités que nous proposerons aux jeunes en fonction de leurs préférences et savoir-faire. Des pauses seront autorisées, car vitales, mais uniquement lorsque nous serons sur la structure d'accueil, pour des raisons de sécurité (à proximité et au courant du lieu de pause en cas de besoin).

Tous les soirs, l'équipe d'encadrement se concertera afin de faire le point sur la vie du séjour : difficultés rencontrées, moyens d'y parer, programme du lendemain.

Aucun manquement aux règles de sécurité et à la loi ne sera toléré.

#### MOYENS

- Les moyens matériel du centre

- 2 minibus

- 1 Téléphone

- 2 trousse de secours

- Jeux de société

## LES PARTENAIRES

Les partenaires développés sont les suivants :

- CAF du Morbihan. La caisse d'allocations familiales du Morbihan accompagne les séjours organisés par les Collectivités territoriales.
- Les parents et adolescents, de la réunion de préparation à l'évaluation et la soirée de retrouvailles.

## LE BILAN

L'organisation de ce séjour doit permettre aux adolescents de s'aérer et de sortir du quotidien tout en s'épanouissant au sein d'un groupe sur un rythme dit de « vacances ».

Il doit être l'occasion pour ces jeunes de partager des moments conviviaux, de vie collective suscitant l'entraide et le partage.

Le Directeur Du Séjour,  
Anthony MALOLEPSZY

## Coupon à retourner

Je soussigné(e) ....., responsable légal de  
l'enfant.....certifie avoir reçu, avoir pris connaissance et accepté le Projet  
Pédagogique du séjour qui se déroulera du 28 Juillet au 1<sup>er</sup> Août à AVRILLE.

A ..... Le.....

Signature du responsable légal

Précédé de la mention « lu et approuvé »